
Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.05PR

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'700'000.- pour finaliser
l'éclairage public au moyen de lampes LED et mettre en œuvre un
système de pilotage de l'éclairage public**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 26 mars 2024.

Elle était composée de Madame Marceline MILLIOUD et Messieurs Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Mathias ORTEGA, Olivier MAIBACH, Philippe PAVID, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Gaël ZBINDEN, Resp. dép. réseaux de distribution, Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section électricité-multimédia et Olivier FLÜCKIGER, Chef de projets électricité-multimédia. Nous les remercions pour leur présentation pertinente et accessible.

Description du Projet : La Municipalité d'Yverdon sollicite un crédit d'investissement de CHF 1'700'000.- pour finaliser la transition vers un éclairage public plus moderne et efficace. Ce montant sera utilisé pour deux principales actions :

- Remplacement de 875 lampes existantes par des lampes LED, représentant un investissement de CHF 875'000.-.
- Équipement de 2'300 lampes avec des contrôleurs intelligents, nécessitant un budget de CHF 825'000.-.

Historique et problématique :

500 lampes sodium ont déjà été remplacées lors du PR13.03PR, et il en reste à ce jour 875. La technologie des lampes au sodium utilisées dans l'éclairage public est aujourd'hui obsolète. Cette situation entraîne des dépenses importantes pour la Municipalité tout en contribuant à une surconsommation énergétique et à une pollution lumineuse préjudiciable à l'environnement.

De plus, la Municipalité d'Yverdon avait pris la décision d'éteindre les lampadaires de minuit à 5 heures du matin, initialement en réponse à une menace de blackout visant à économiser l'électricité lors de l'hiver 2022-2023. Bien que cette menace ne soit plus d'actualité, cette dernière a continué cette coupure dans un but d'économie d'énergie.

Cependant, avec le système binaire actuel on ne peut éclairer certaines zones et d'autres pas, c'est un système du « tout ou rien ». Cela compromet la sécurité publique et le confort des citoyens. Le présent préavis vise à résoudre cette problématique en proposant un système de pilotage de l'éclairage public, permettant de choisir quelles rues seront éclairées en fonction des besoins spécifiques de la population, assurant ainsi une gestion flexible et efficiente de l'éclairage.

Ce préavis permettra de mettre en place des actions permettant de pallier à la pollution lumineuse, de répondre aux enjeux de sécurité liés à l'extinction nocturne des lampadaires, et de réduire considérablement la consommation d'énergie, avec une estimation de 4 à 5 fois moins d'énergie utilisée par rapport à 2010.

Bénéfices Anticipés :

Economies:

- Pour chaque lampe changée en LED : plus d'ampoule à changer, économie CHF 50.-/an
- économie d'électricité (tarif 2023) SANS extinction (4200h) CHF 126.-/an
- économie d'électricité (tarif 2023) AVEC extinction (2900h) CHF 87.-/an
- Pour 875 lampes (sans pilotage) économie SANS extinction (4200 h/an) CHF 154'000.-/an
- économie AVEC extinction (2900 h/an) CHF 120'000.-/an
- Pilotage de 2300 lampes économie suppl. SANS extinction (4200 h/an) CHF 78'000.-/an
- économie AVEC extinction (2900 h/an) CHF 52'900.-/an

1. **Amélioration de la Sécurité Publique** : Le système de pilotage permettra d'adapter l'éclairage en fonction des besoins spécifiques de chaque zone, (passages piétons, passages fréquentés) et agir directement en cas d'urgence (réenclencher un quartier ou la Ville entière), renforçant ainsi la sécurité publique et le sentiment de sécurité des citoyens.

2. **Réduction de la Pollution Lumineuse** : Le remplacement des lampes existantes par des lampes LED contribuera à réduire la pollution lumineuse, préservant ainsi la biodiversité et le bien-être des habitants.

3. **Efficacité Énergétique** : L'utilisation de lampes LED combinée à un système de pilotage intelligent permettra de réaliser des économies d'énergie significatives, contribuant ainsi à la transition vers une Ville plus durable et éco-responsable.

Conclusion : Le projet de modernisation de l'éclairage public à Yverdon représente une opportunité d'améliorer la qualité de vie des citoyens ainsi que leur sécurité tout en contribuant à la préservation de l'environnement. Les avantages économiques, environnementaux et sociaux de ce projet sont indéniables.

C'est donc à **l'unanimité** de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers **d'accepter** les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 24.04.2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive name.

Christophe LOPERETTI, Président de la commission